

*Questions orales*

[Traduction]

**LA FORMATION**

**Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, hier soir, le premier ministre a reconnu qu'il était ouvert à tous les changements possibles en ce qui concerne l'administration du gouvernement. Parmi les domaines de compétence que les provinces réclament depuis longtemps, avec l'appui des réformistes d'ailleurs, il y a celui de la formation.

Le ministre du Développement des ressources humaines va-t-il donner suite à cet engagement et accorder aux provinces le contrôle exclusif sur la formation de la main-d'oeuvre?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, l'engagement que le premier ministre a pris hier soir au sujet de changements s'inscrit dans le cadre de l'invitation que nous avons lancée aux Canadiens, il y a un an, de se joindre à nous pour examiner de façon honnête et franche les régimes sociaux et les systèmes de formation au Canada.

• (1450)

Aucune initiative de ce genre n'a donné lieu à une participation aussi forte. Des centaines de milliers de Canadiens ont fait connaître leur point de vue et leur message était clair. Ils veulent du changement. Ils réclament une plus grande souplesse. Ils sont en faveur d'une collaboration accrue et d'une décentralisation plus poussée.

Je me suis entretenu à plusieurs reprises avec mes homologues provinciaux sur la façon de parvenir à cette collaboration. Ainsi, nous avons offert expressément à toutes les provinces le droit de prendre le contrôle de la formation en établissement, de la formation qui se donne dans les collèges communautaires.

La réaction a été généralement très positive. Malheureusement, le ministre du Travail du gouvernement du Québec a refusé toute discussion. Il n'a pas voulu entendre parler de nos plans de collaboration et il a refusé de participer à cet important dialogue.

La meilleure façon de répondre au désir de changement que les Canadiens ont exprimé au cours de la dernière année, c'est que les Québécois votent «non» lundi pour qu'on puisse ensuite, de concert avec les provinces, apporter les changements qui s'imposent au Canada pour redonner du travail aux gens.

**Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, je remercie le ministre du Développement des ressources humaines de sa réponse. Je voudrais aller simplement un petit peu plus loin et parler de la porte que le premier ministre a ouverte hier soir au sujet du changement du statu quo.

Je demande au ministre de s'engager dès maintenant à se réunir à une date et à un endroit donnés avec ses homologues provinciaux pour négocier la décentralisation des pouvoirs en matière de formation de la main-d'oeuvre.

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de**

**l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, depuis deux ou trois mois, j'ai eu au moins huit ou neuf rencontres avec les ministres provinciaux dans le but même de discuter de la façon dont nous pourrions nous réunir et parvenir à un accord.

Dans la province de la députée, l'Alberta, nous nous sommes maintenant entendus avec le gouvernement provincial pour établir des guichets uniques destinés à aider les jeunes, surtout ceux qui sont sans emploi depuis longtemps, à retourner sur le marché du travail. À Lethbridge, Red Deer et Edmonton, nous mettons en oeuvre, avec le gouvernement de l'Alberta, des projets pilotes.

Même au Québec, nous sommes parvenus à un accord à Alma, la ville du chef de l'opposition, pour aider les travailleurs sans emploi d'Alma de façon coopérative, dans le cadre d'une initiative conjointe des gouvernements fédéral et provincial.

La meilleure façon de veiller à ce qu'on parvienne à des accords rapidement pour pouvoir mettre sur pied un régime de main-d'oeuvre reflétant la réalité du XXI<sup>e</sup> siècle au Canada, c'est que les Québécois votent «non» lundi. Les gouvernements fédéral et provinciaux pourront ainsi se remettre à la tâche pour élaborer le meilleur système possible pour tous les Canadiens.

\* \* \*

[Français]

**LE CONSEIL POUR L'UNITÉ CANADIENNE**

**M. Jean Landry (Lotbinière, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu. Le Conseil pour l'unité canadienne est particulièrement actif ces jours-ci, puisque sa raison d'être est la promotion de l'unité canadienne.

Comment le ministre du Revenu national justifie-t-il que les grandes compagnies canadiennes qui font des dons au Conseil pour l'unité canadienne, telles Alcan, Proctor and Gamble, Dow Chemical et Maclean Hunter, puissent obtenir des reçus de charité leur permettant de réduire leur impôt?

**L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, il y a quelques mois, j'ai répondu à une question semblable du Bloc québécois. Il faut dire que pour que les organismes de charité au Canada aient le droit d'émettre des reçus, il faut que 90 p. 100 de leur travail ne soit pas politique. Cela veut dire que seulement une petite partie de leur travail peut être politique. L'association qu'il a nommée existe depuis maintenant 29 ans, et il est possible que ces grandes compagnies aient eu des reçus pour l'impôt. Mais on verra à ce temps-ci s'ils ont dépassé le niveau de 10 p. 100.

**M. Jean Landry (Lotbinière, BQ):** Monsieur le Président, comment le ministre du Revenu justifie-t-il que le Conseil pour l'unité canadienne bénéficie du statut d'organisme de charité, alors que, pour détenir ce statut, il faut contribuer au soulagement de la pauvreté ou à l'avancement de l'éducation ou de la religion?

**L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, l'honorable député oublie qu'il y a